

Conditions d'indemnisation des officiels de la compétition

Pour les compétitions organisées par la Ligue et peut servir de support aux clubs et comités.

- a) Frais de transport :
- Train: remboursement du billet SNCF A/R 2ème classe
- Véhicule personnel : 0,42 €/km + ticket de péage (si autoroute nécessaire)
- b) Frais d'hébergement et restauration :
- Frais d'hébergement remboursés sur le barème en vigueur de la ligue
- Frais de repas : organisé ou 21 € maximum par repas (garder le(s) ticket(s))
- c) Indemnités d'arbitrage :

INDEMNITES D'ARBITRAGE										
	ARBITRE et CHEF DES ARBITRES			JUGE ARBITRE TOURNOI			JUGE ARBITRE EQUIPES			SUPERVISEUR
COMPETITIONS	A3/FA3 et +	A2/FA2	A1	(F)JAT 3 et +	(F)JAT 2 (F)JAP 2	JAT 1 JAP 1	JAE 3 et +	JAE 2	JAE 1	
ITF SENIORS	52€	37€								
EPREUVE NATIONALE et ITF JUNIORS	52€	37€	27€	52€	37€		. 45€			30€
EPREUVE REGIONALE	37€	37€	27€	37€	37€	27€			35€	
JUGE DE LIGNE	27 €				•					

Ces indemnités s'entendent par jour (A / JAT / S) ou par rencontre (JAE).

